



NEGOCIATIONS : le minimum syndical pour SUD-Solidaires !

La direction de la CELR et les Organisations Syndicales ont engagé ces derniers mois des négociations qui ont abouti sur deux projets d'accords :

❖ Accord NAO (Négociation Annuelle Obligatoire) :

☞ Les mesures relatives aux rémunérations minimales qui ont déjà été mises en place l'année dernière ont touché 30 salariés et ont coûté 43 000 € à l'employeur ! De plus, elles ne seront applicables que pour l'année 2017...

L'augmentation individuelle pour les DA/RA fixée à 3 000 € existe déjà à hauteur de 2 500 € et ne s'applique pas en cas de promotion dans l'emploi au sein de la même agence ou d'une agence de même taille ! Le nombre de salariés concernés est ici aussi infime...

☞ La possibilité pour les Gestionnaires de Clientèle Patrimoniale, actuellement tous en G, d'être rattachés à la grille de classification des CAGP, soit de F à J, ne concerne qu'une quarantaine de salariés sans aucune obligation de la part de l'employeur de modifier leur lettre ! Cette mesure n'engage donc personne...

☞ Le complément d'intéressement de 300 € bruts nous ramène juste à l'enveloppe de l'année dernière. Au vu des résultats obtenus grâce au travail de tous les salariés dans un contexte de plus en plus difficile et des augmentations que s'octroie grassement et régulièrement le directoire, nous aurions pu espérer un montant supérieur...

☞ L'ouverture d'un groupe de travail pour négocier sur le thème du « télétravail / travail à distance » n'engage en rien et risque d'être aussi stérile que ceux organisés sur les séniors ou le plan de déplacement ! Cette discussion peut dans tous les cas être mise en place dans un autre cadre que la NAO...

Cet accord ne contient aucune des propositions émises par Sud-Solidaires ! A noter que, bizarrement, les mesures retenues émanent toutes du même et seul syndicat ! Bizarre ! Vous avez dit bizarre ? Comme c'est bizarre...

Quid des salariés non concernés par ces mesurette ? Rien... Quid des augmentations générales et pérennes ? Rien non plus... Quid du partage des richesses ? Rien du tout... Quel remerciement pour les excellents résultats obtenus en 2016 ? Encore moins que rien... Sud-Solidaires ne cautionnera donc pas cette nouvelle insulte faite aux salariés !

❖ Accord d'Intéressement 2017-2019 :

L'accord d'intéressement actuellement en vigueur arrive à terme cette année et la direction nous a fait part de sa volonté de négocier un nouvel accord pour les 3 ans à venir.

Les critères actuels : PNB/ETP et Coefficient d'Exploitation ont été retenus par la direction et toutes les Organisations Syndicales.

Au vu des prévisions fournies par l'employeur en termes de PNB et COEX, il nous paraissait important de rehausser les curseurs actuels sur les grilles correspondantes. Nous avons essuyé un refus catégorique !

Sachant que cette prime compense depuis longtemps les bas salaires versés par l'entreprise, l'important pour notre syndicat est que les salariés puissent bénéficier d'un intéressement dans les années à venir.

Pour cette raison, et même si nous aurions pu espérer un petit effort de l'employeur, Sud-Solidaires sera donc signataire de cet accord !

Nous remarquons que le dialogue social en CELR est au point mort et les récents licenciements et salariées assignées aux prud'hommes sont la preuve que l'entreprise vire dangereusement vers une sorte de totalitarisme malsain ! Nous pensons qu'il est temps pour le personnel de se mobiliser rapidement avant qu'il ne soit trop tard...

La section
SUD-Solidaires
CELR

